

DÉPENSES ADMISSIBLES AU CFSS

Green Shield Canada a dressé la liste ci-dessous, qui est une compilation des dépenses admissibles et non admissibles au compte de frais pour soins de santé (CFSS). Cette liste est basée sur les directives de l'Agence du revenu du Canada (ARC) et il se peut que cette liste ne soit pas complète. Veuillez consulter le site Web de l'ARC pour obtenir la liste complète des dépenses admissibles.

DESCRIPTION DES GARANTIES	Ordonnance requis
Coupleur acoustique – dispositif utilisé pour aider une personne sourde à communiquer par téléphone	X
Conditionneur d'air – (50 %) jusqu'à un maximum de 1 000 \$ du montant total payé pour les personnes présentant un trouble, une maladie ou une affection chronique grave	X
Filtre à air, épurateur d'air ou purificateur d'air pour les personnes qui présentent un trouble respiratoire chronique grave ou un trouble du système immunitaire chronique grave	X
Frais relatifs à un centre de désintoxication – frais d'établissement et d'hébergement, coûts relatifs au programme (aussi bien pour les établissements publics et privés)	X
Appareils de retour auditif modifiés pour le traitement d'un trouble de la parole	X
<p>Frais de préposés aux soins – les services peuvent être offerts à domicile, dans une maison de retraite, dans une maison de soins infirmiers ou dans un foyer de groupe. Le préposé aux soins ne peut être le (la) conjoint(e) ou le (la) conjoint(e) de fait. Les frais de soins de relève sont admissibles.</p> <p>Dépenses admissibles : préparation des repas, entretien ménager, service de blanchisserie, professionnels de la santé (infirmiers autorisés, infirmiers auxiliaires autorisés, aide-infirmiers)</p> <p>Dépenses non admissibles : loyer, nourriture, produits de nettoyage, autres frais d'exploitation comme personnel de soutien ou d'entretien</p> <p>Un professionnel de la santé doit certifier par écrit que la personne continuera probablement à dépendre des autres pour ses besoins et ses soins personnels à long terme et qu'elle a besoin d'un préposé à temps plein en raison d'une déficience physique ou mentale.</p>	X
Avertisseurs sonores – comprennent les grosses sonneries, les sonneries fortes, les sonneries à un coup, les sonneries vibrantes, les avertisseurs et les signaux visuels	X
Appuis de salle de toilette pour aider une personne à entrer dans une baignoire ou une douche ou à en sortir, ou pour s'asseoir sur la toilette ou se lever de la toilette	X
Appareil de surveillance de la respiration du bébé – dispositif, attaché au nourrisson, qui déclenche une alarme si celui-ci cesse de respirer. Un professionnel de la santé doit certifier par écrit que le nourrisson présente un risque de syndrome de mort subite du nourrisson (SMSN).	X

Cliniques du D^r Bernstein et de pertes de poids semblables – tous les services sont admissibles (y compris les honoraires du médecin et les frais d'injection) si la facture est signée par un médecin.	
Panneaux de symbole Bliss ou appareils semblables utilisés par une personne présentant un trouble de la parole, qui peut ainsi communiquer en choisissant certains symboles ou en épelant des mots	X
Frais de transfusion sanguine	X
Stimulateur de croissance osseuse ou de l'ostéogenèse (récepteur à conduction osseuse)	X
Injections de botox seulement si ces services sont nécessaires à des fins médicales ou de reconstruction.	X
Attelles pour un membre	X
Bloc-notes en braille – permet à une personne aveugle de prendre des notes à l'aide d'un clavier (les notes peuvent leur être répétées, être imprimées ou être affichées en braille)	X
Imprimantes en braille – conçues spécialement pour aider les personnes aveugles à utiliser un ordinateur	X
Prothèses mammaires utilisées à la suite d'une mastectomie	X
Traitement du cancer – pour les frais engagés au Canada ou à l'extérieur du Canada, prodigués par un professionnel de la santé ou par un hôpital public ou privé autorisé (y compris les frais de séjour d'une nuit et les repas pendant la durée du traitement)	
Fournitures de cathétérisme – cathéters, plateaux de cathétérisme, tubulures ou autres produits utilisés en cas d'incontinence attribuable à une maladie, à une lésion ou à une affection	X
Soins aux enfants – si l'enfant présente une invalidité bien définie et que l'établissement est apte à la traiter Voir « École pour personnes présentant une déficience physique ou mentale » pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet.	X
Clips pour lunettes sur ordonnance – doivent être remis par un opticien, un optométriste, un ophtalmologue ou un médecin	
Implant cochléaire	
Articles de colostomie, d'iléostomie ou d'ostomie – y compris les tampons, les sacs et les adhésifs	
Périphériques d'ordinateur conçus spécialement pour les personnes aveugles	X
Lentilles cornéennes , sur ordonnance	
Béquilles	X
Services d'intervention pour les personnes sourdes et aveugles utilisés par une personne à la fois aveugle et presque totalement sourde. Le montant doit être payé à une personne chargée de fournir ces services.	X

Services dentaires offerts chez le dentiste (y compris par les denturologistes, les hygiénistes et autres spécialistes dentaires) qui ne sont pas à des fins purement cosmétiques (p. ex., blanchiment des dents et trousse de blanchiment chez le dentiste ou à domicile)	
Appareils ou logiciels conçus pour les personnes aveugles ou les personnes qui ont un trouble d'apprentissage grave, pour leur permettre de lire des caractères d'imprimerie	X
Fournitures pour personnes diabétiques – y compris un glycomètre, des piles pour montres glucomètres et des lancettes	
Tests de diagnostic – coût de tests médicaux comme les électrocardiographes, les électrocardiogrammes, les radiographies, les ultrasons, les examens par IRM et les tomodensitogrammes (y compris le coût des diagnostics ou interprétations connexes). Les tests de qualité supérieure ou facultatifs sont admissibles.	
Couches ou culottes jetables pour personnes incontinentes à la suite d'une maladie, d'une lésion ou d'une affection	X
Modification de l'entrée – montant raisonnable payé pour modifier l'entrée d'une résidence principale pour permettre à une personne présentant une invalidité grave ou prolongée d'avoir plus facilement accès à un autobus	
Médicaments – pour être admissibles au CFSS , les demandes de règlement pour médicaments doivent être : i) prescrites par un professionnel de la santé ET ii) délivrées par un pharmacien. Il doit donc s'agir d'un médicament sur ordonnance délivré à la pharmacie, comme tout autre médicament. Les remèdes naturels sont compris, s'ils sont prescrits par un médecin, ou, en Colombie-Britannique seulement, par un naturopathe.	X
Médicaments délivrés par un médecin seulement s'ils sont administrés dans le cadre d'un « traitement médical »	
Médicaments achetés à l'extérieur du Canada – les médicaments achetés à l'extérieur du pays doivent être approuvés au Canada pour être admissibles.	X
Bas de contention élastique conçu spécialement pour soulager l'enflure causée par le lymphœdème chronique	X
Électrolyse – seulement les montants payés à un professionnel de la santé qualifié. Les dépenses liées à des interventions pratiquées à des fins purement cosmétiques ne sont pas admissibles.	
Dispositif électronique de guérison osseuse	X
Synthétiseur de parole électronique permet à une personne qui ne peut pas parler de communiquer à l'aide d'un clavier portatif	X
Dispositifs d'électrothérapie pour le traitement d'une affection ou d'une invalidité grave	X
Traitement endoveineux au laser	X

Système de régulation du milieu ambiant (par ordinateur ou électronique) y compris le système informatique de base utilisé par les personnes présentant une invalidité grave ou prolongée	X
Pompe à compression séquentielle pour les personnes ayant reçu un diagnostic de lymphœdème chronique	X
Examen de la vue et épreuves diagnostiques (y compris un examen pour les lentilles cornéennes)	
Pansement oculaire	X
Lunettes sur ordonnance – y compris les lunettes de natation	
Traitements de fertilité – programme de fécondation <i>in vitro</i> payé à un professionnel de la santé ou à un hôpital public ou privé agréé, dons à des banques de sperme non compris. Comprend les coûts de l'insémination artificielle.	
Fournaise – montant payé pour une fournaise électrique ou une fournaise à alimentation en air de combustion étanche, visant à remplacer une fournaise d'un autre type, si ce remplacement est nécessaire en raison d'une affection respiratoire chronique grave ou d'un trouble du système immunitaire	X
Produits sans gluten pour les personnes atteintes d'une maladie cœliaque – seuls les coûts différentiels liés à l'achat de produits sans gluten sont admissibles. Le coût différentiel est la différence entre les coûts d'un aliment sans gluten par rapport aux coûts d'un produit semblable avec gluten. Un reçu est requis pour chaque achat. Le membre du régime est chargé de faire les calculs et de fournir tous les renseignements. Les aliments biologiques ne sont pas compris.	X
Aide auditive ou appareil fonctionnel pour personnes malentendantes – y compris les réparations et les piles (comprend les systèmes de modulation de fréquences et le système auditif BiCROS)	
Moniteur cardiaque y compris les réparations et les piles	X
Lit d'hôpital – lits d'hôpital manuels ou électriques, y compris les contentions prescrites	X
Hôpitaux – publics ou privés, tous types de chambre	
Pompe à perfusion – y compris les fournitures jetables utilisées dans le traitement du diabète	X
Frais d'installation engagés lors de l'installation d'équipement requis sur le plan médical (monte-escalier, lève-fauteuil, barre d'appui, etc.)	
Poumon d'acier – un respirateur portatif qui a la même fonction qu'un appareil de ventilation spontanée en pression positive continue. Comprend les réparations.	X
Rein artificiel (pour dialyse) – coût du rein artificiel et frais connexes : réparation, entretien, fournitures, rénovations requises pour l'installation (un membre du personnel hospitalier doit en certifier la nécessité par écrit), frais de transport des fournitures	X

Épreuves de laboratoire – coût des tests médicaux, tels que les cardiographes, les électrocardiogrammes, les tests de métabolisme, les services ou interventions radiologiques, les tests de liquide céphalorachidien, les examens coprologiques, les mesures de la teneur en sucre et les analyses d'urine. Comprend aussi le coût des interprétations ou diagnostics connexes, notamment les tests de qualité supérieure ou facultatifs. Le test Hemocode est admissible sur ordonnance.	
Dispositif d'affichage de gros caractères à l'écran conçu spécialement pour aider les personnes aveugles à utiliser un ordinateur	X
Prothèse vocale	X
Chirurgie oculaire au laser	
Appareil élévateur ou équipement de transport (motorisé) spécialement conçu pour permettre aux personnes handicapées d'avoir accès à diverses parties d'un édifice, d'entrer dans un véhicule, d'en sortir, ou de placer un fauteuil roulant sur ou dans un véhicule	
Identification MedicAlert	X
Articles médicaux – tous les articles nécessaires sur le plan médical (pas seulement pour une plus grande commodité) sont admissibles par l'entremise d'un CFSS, s'ils sont prescrits par un médecin, y compris les articles qui ne sont pas admissibles selon le régime de garanties de votre employeur. Les articles médicaux requis uniquement pour la pratique de sports ne sont pas admissibles.	
Marijuana médical – montant payé à Santé Canada ou à un producteur désigné pour une personne autorisée, en vertu du Règlement sur l'accès à la marijuana, à posséder ou à utiliser ce produit pour des raisons médicales	
Frais de déménagement – frais de déménagement raisonnables (qui n'ont pas été déclarés comme frais de déménagement dans le cadre d'une déclaration d'impôts et qui n'ont pas fait l'objet de remises de prestations) pour une personne présentant une invalidité grave et prolongée ou une déficience physique, en vue d'un aménagement dans un domicile plus facilement accessible par cette personne ou dans laquelle cette personne a plus de mobilité ou est plus fonctionnelle, jusqu'à concurrence de 2 000 \$ (2 601 \$ en Ontario)	
Services de prise de notes pour les personnes présentant un trouble physique ou mental. Le montant doit être payé à une personne qui offre de tels services. Un professionnel de la santé doit certifier par écrit que ces services sont nécessaires.	X
Personnel infirmier – infirmiers autorisés, infirmiers auxiliaires autorisés, infirmiers praticiens autorisés, aide-infirmiers	X
Maison de soins infirmiers – y compris les foyers de groupe	
Balayer optique ou appareil semblable conçu pour aider les personnes aveugles à lire les caractères d'imprimerie	X
Services d'optométriste	

Greffe d'organe – montants raisonnables payés pour trouver un donneur compatible et pour prendre les dispositions nécessaires à la greffe, y compris les frais juridiques et les primes d'assurance, ainsi que les frais de déplacement raisonnables, notamment l'hébergement pour le patient, le donneur et leurs accompagnateurs respectifs	
Chaussures et bottes orthopédiques – les sandales ne sont pas admissibles.	X
Stimulateur de l'ostéogénèse (couplage inductif) pour le traitement des fractures non consolidées ou pour favoriser la fusion osseuse	X
Médicaments en vente libre – comprennent l'insuline ou les substituts, les shampooings, les injections de vitamine B12 et d'extrait hépatique contre l'anémie pernicieuse. Ne comprennent pas les produits de nicotine préemballés ou préfabriqués comme les timbres, la gomme, etc. Doivent être prescrits par un médecin et délivrés en pharmacie.	X
Services médicaux offerts à l'extérieur du Canada – montants payés à un professionnel de la santé ou à un hôpital public ou privé agréé si vous voyagez à l'extérieur du Canada pour obtenir des services médicaux	
Stimulateur cardiaque	X
Tourne-pages – dispositif conçu pour aider une personne qui présente une invalidité grave et prolongée l'empêchant d'utiliser ses bras ou ses mains à tourner les pages d'un livre ou d'un autre document	X
Équipement de photothérapie pour le traitement du psoriasis ou d'un autre trouble cutané. Couvre l'achat, l'utilisation ou l'entretien de cet équipement. Les lumières et les lampes contre les troubles affectifs saisonniers ne sont pas admissibles.	
Honoraires de médecins et frais de services médicaux – les frais liés à toutes les interventions médicales (sauf à des fins cosmétiques) sont admissibles. Comprennent la circoncision, la vasectomie, l'inversion de vasectomie et les frais de salle d'opération. Les honoraires de médecin pour les cliniques privées sont admissibles si toutes les interventions et tous les services fournis pour le total des frais sont admissibles. Les montants versés à un praticien pour remplir des formulaires ou de la documentation nécessaires sur le plan médical sont aussi admissibles.	
Lunettes de soleil à verres plans si c'est nécessaire sur le plan médical	X
Primes payées pour des régimes de prestations de soins de santé privés y compris les régimes d'assurance médicale, dentaire et hospitalisation (assurance-maladie et dentaire seulement)	
Dispositifs thérapeutiques d'impulsions de pression pour le traitement d'un trouble de l'équilibre	X
Thérapeutes professionnels – services médicaux ou de santé offerts par des professionnels de la santé qualifiés, tels que des physiothérapeutes, des chiropraticiens, des massothérapeutes, etc.	
Prothèses – œil, oreille, nez ou membre artificiel. Comprend aussi les frais de réparation, de modification et de fournitures.	

Services de lecture offerts à une personne aveugle ou qui présente un trouble d'apprentissage grave par une personne qui offre de tels services	X
Sous-titrage en temps réel utilisé par une personne qui présente un trouble de la parole ou auditif et fourni par une personne qui offre de tels services	
Réadaptation y compris une formation en lecture sur les lèvres et en langage des signes pour pallier la perte auditive ou de la parole d'une personne	
Frais de rénovation ou de construction – montant payé pour apporter des changements destinés à donner à une personne qui présente une invalidité grave et prolongée ou un trouble de développement physique accès à son domicile (ou une plus grande mobilité ou un meilleur fonctionnement dans son domicile). Cela comprend les modifications apportées à l'entrée et l'ajout d'une rampe ou d'un élévateur. Une ventilation des coûts est exigée.	
Réparations pour les personnes admissibles au CFSS	X
Soins de répit – comprennent les séjours de courte durée dans un établissement de soins de longue durée, un foyer de groupe ou un hôpital.	
École pour personnes présentant une déficience physique ou mentale – un professionnel de la santé doit certifier par écrit que l'équipement, les installations ou le personnel spécialement offerts par l'école sont nécessaires en raison de la déficience physique ou mentale de la personne.	X
Scoter – montant payé pour un scooter utilisé au lieu d'un fauteuil roulant	X
Animal d'assistance – coût d'un animal entraîné spécialement pour assister une personne aveugle, atteinte de surdité profonde, présentant une déficience physique grave et prolongée qui limite grandement l'utilisation de ses bras ou de ses jambes, ou présentant une forme grave d'autisme ou d'épilepsie. En plus du coût de l'animal, le coût des soins et de l'entretien de l'animal est admissible.	
Services d'interprétation du langage des signes utilisés par une personne qui présente un trouble de la parole ou auditif et fournis par une personne qui offre de tels services	X
Corset dorsal	X
Appareil de verticalisation dans le cadre du traitement d'une réduction de la mobilité grave ou prolongée	X
Livres audio conjointement à une inscription à un établissement scolaire au Canada ou à un établissement scolaire désigné pour les personnes qui présentent un trouble de la perception	X
Téléimprimeur (TTY) ou appareil semblable qui permet à une personne sourde ou muette de faire ou de recevoir des appels téléphoniques	X
Décodeur de sous-titrages pour la télévision pour les personnes sourdes	X
Verres teintés sur ordonnance – admissibles seulement si nécessaires sur le plan médical	X

Formation – montant payé pour apprendre comment prodiguer des soins à une personne de la même famille qui présente une déficience physique ou mentale et est à la charge du membre. Le montant doit être payé à une personne autre que le ou la conjoint(e) ou le ou la conjoint(e) de fait et qui a 18 ans ou plus au moment où le montant a été payé.	
Frais de déplacement – si les déplacements sont de 40 à 79 km (aller simple) pour obtenir des services médicaux, comprennent le remboursement de frais de transport public (taxi, autobus, train). Les dépenses d'automobile sont admissibles si le transport public n'est pas disponible. Si les déplacements couvrent plus de 80 km (aller simple), l'hébergement, les repas, les frais de stationnement et le transport sont aussi compris.	X
Bandage herniaire pour les personnes présentant une hernie	X
Services de tutorat utilisés par une personne qui présente un trouble d'apprentissage ou une déficience mentale, comme complément à son éducation. Le montant doit être payé à une personne qui offre de tels services et qui n'a pas de lien familial avec la personne qui suit le tutorat.	X
Vaccins – comprennent les vaccins administrés aux cliniques de voyage ou chez le médecin	X
Modifications à un véhicule pour permettre à une personne en fauteuil roulant ou ayant une déficience physique d'avoir accès à un véhicule et de le conduire	X
Achat d'un véhicule – 20 % du montant payé pour une camionnette qui a été adaptée ou est adaptée dans les six mois qui suivent la date d'achat (moins les coûts d'adaptation de la camionnette), pour transporter une personne en fauteuil roulant, jusqu'à concurrence de 5 000 \$ (6 503 \$ en Ontario)	
Indicateur de correction visuel ou vibrant pour les personnes ayant une déficience auditive	X
Logiciel de reconnaissance vocale pour les personnes ayant une déficience physique. Un professionnel de la santé doit certifier par écrit que la dépense est nécessaire en raison de la déficience.	X
Contrôle du volume pour les personnes qui ont une déficience auditive	X
Aides à la marche – dispositifs spécialement conçus pour aider des personnes à mobilité réduite à marcher	X
Filtre à eau, nettoyeur ou purificateur d'eau – pour les personnes qui présentent un trouble respiratoire chronique grave ou un dysfonctionnement du système immunitaire chronique grave, afin de les aider à prendre en charge ce trouble ou ce dysfonctionnement	X
Fauteuils roulants et porte-fauteuils – comprennent les frais de location, de réparation, de modification et d'approvisionnement	X
Baignoire d'hydromassage – montant payé à un professionnel de la santé. Une cuve thermale installée à domicile, même prescrite par un professionnel de la santé, n'est pas admissible.	

Perruques – montant payé aux personnes qui présentent une perte de cheveux anormale attribuable à une maladie, à un accident ou à un traitement médical	X
--	---

DÉPENSES NON ADMISSIBLES AU CFSS

Échographie 3D
Frais d'adoption
Stimulateur circulatoire
Lingettes nettoyantes pour les lunettes sur ordonnance ou les étuis
Solution pour lentilles cornéennes
Corréactologie
<p>Chirurgies esthétiques – les frais relatifs à des interventions subies à des fins entièrement esthétiques ne sont pas admissibles aux fins du crédit d'impôt pour frais médicaux. Les interventions, qu'elles soient chirurgicales ou non, qui visent exclusivement à améliorer l'apparence d'une personne ne sont pas admissibles. Par exemple : la liposuction, les procédures de remplacement capillaire, les injections de botox, les traitements contre les verrues et les grains de beauté et le blanchiment des dents.</p> <p>Les interventions esthétiques, dont celles mentionnées ci-dessus, pourraient être admissibles aux fins du crédit d'impôt pour frais médicaux si elles sont nécessaires à des fins médicales ou restauratrices, telles qu'une chirurgie visant à corriger une malformation liée à une anomalie congénitale, à une blessure corporelle résultant d'un accident ou d'un trauma, ou à une maladie qui défigure.</p>
Garderie et services de gardiennage
Services ou produits dentaires à des fins entièrement esthétiques (p. ex., le blanchiment des dents et les troussees de blanchiment à domicile ou chez le dentiste)
Service de livraison-lavage de couches
Déboucheurs d'oreilles
Brosse à dents électrique, fil dentaire électrique et hydropulseur
Appareils d'exercice (p. ex., tapis roulant)
Programmes de conditionnement physique – frais d'inscription à un centre de conditionnement physique, cours d'exercice et matériel d'exercice
Meubles – pour la maison ou le bureau (meubles ergonomiques compris), y compris les lits, les chaises, les matelas et autres, à moins qu'ils aient une fonction médicale précise (p. ex., escarres de décubitus, type d'hôpital, personnes âgées). Les meubles orthopédiques, Craftmatic, La-Z Boy et autres ne sont pas admissibles.

Inscription à un centre de conditionnement physique ou de culture physique
Praticien de médecine holistique
Frais durant l'hospitalisation tels que la télévision, le téléphone, les repas et le stationnement
Cuve thermale (même si elle a été prescrite)
Oreillers et literie hypoallergènes
Frais engagés en cas d'annulation de rendez-vous – non considérés comme un service de médecin
Aliments biologiques
Praticien de la santé naturelle
Naturopathe
Services d'alerte médicale – tels que Lifeline et Health Line
Primes pour l'assurance-vie, l'invalidité de longue durée, l'invalidité de courte durée et l'assurance-annulation de voyage
Primes pour les soins de santé provinciaux et territoriaux : <ul style="list-style-type: none"> • Alberta Health Care Insurance Plan • Manitoba Health Plan • Medical Services Plan of British Columbia • New Brunswick Medicare Division of Provincial Department of Health • Newfoundland Medical Care Plan • Northwest Territories Health Insurance Services Agency of Territorial Government • Nova Scotia Medical Services Insurance • Ontario Health Insurance Plan • Prince Edward Island Health Services Payment Plan • Régie de l'assurance maladie du Québec (incluant les cotisations au Fonds des Services de Santé) • Saskatchewan Medical Care Insurance Plan • Yukon Territorial Insurance Commission
Primes d'assurance-voyage si elles comprennent les frais non médicaux, comme l'assurance bagages, l'assurance annulation, etc. (Si les primes comprennent aussi l'assurance santé, un reçu détaillé avec ventilation des frais est requis.)
Primes payées à des régimes de remboursement des médicaments sur ordonnance provinciaux (p. ex., PharmaCare)
Primes (régime de soins de santé) payées par un employeur et non comprises dans votre revenu
Primes pour les régimes d'assurance-maladie ou les régimes d'assurance-hospitalisation provinciaux ou publics (p. ex., frais médicaux couverts par le RAMO)
Cours prénataux

Frais de déplacement pour les thérapeutes professionnels – Autres frais imputables aux frais de déplacement pour les visites « à domicile ». Seul le coût du traitement réel est admissible.
Nutritionniste autorisée en médecine holistique
Praticien autorisé en médecine holistique
Remèdes (p. ex., remèdes naturels, homéopathiques), suppléments (y compris les produits nutritionnels tels que Alimentum), vitamines et produits de santé naturels, SAUF s'ils sont : <ul style="list-style-type: none"> i) prescrits par un professionnel de la santé ET ii) délivrés par un pharmacien. Il doit donc s'agir d'un médicament sur ordonnance délivré par la pharmacie, comme tout autre médicament.
Sauna
Lampe contre les troubles affectifs saisonniers
Pèse-personne pour personnes diabétiques pour se peser elles-mêmes ou peser leurs aliments
Frais et droits de scolarité
Frais d'expédition, de manutention, de messagerie et d'envois postaux
Cours et programmes de lutte contre le tabagisme, traitement au laser sauf dans les rares cas où cela fait partie du traitement médical d'un grave problème de santé qui est prescrit et surveillé par un professionnel de la santé
Articles de sport (doivent pouvoir être utilisés au quotidien, et non juste pour les sports)
Bronzage
Taxes (TPS, TVP, TVH, etc.) si elles ne sont pas payées dans le cadre d'un régime de garanties traditionnel (une demande ne peut être faite que pour les taxes exigées)
Blanchiment des dents (à domicile ou chez le dentiste), sauf si une partie des prestations est payée par le biais du régime d'assurance dentaire traditionnel
Frais de déplacement si vous pouvez en obtenir le remboursement
Cordon ombilical (entreposage ou processus)
Garanties
Programmes de perte de poids tels que Weight Watchers, Jenny Craig, Herbal Magic (si vous allez à la clinique du D ^r Bernstein, consultez la liste des dépenses admissibles)